MANIFESTE MUNICIPAL DES SOCIALISTES

POUR MIEUX VIVRE A PARIS

POUR QUE PARIS VIVE MIEUX



Janvier 1983

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SOMMAIRE

I – VIVRE ET TRAVAILLER A PARIS ..... page 2

Paris Capitale ..... page 2
Vingt-cinq ans de laisser-faire ..... page 2
Le système Chirac ..... page 3

II – SIX ANS DE GESTION CHIRAC : PROMESSES ET RÉALITÉS ..... page 4

Emploi - activité économique ..... page 5
Les transports ..... page 5
La sécurité ..... page 5
Environnement - propreté ..... page 6
Famille - école ..... page 6
Personnes âgées ..... page 6
Les handicapés ..... page 7
Le sport ..... page 7
Vie démocratique ..... page 8
Action culturelle ..... page 8
Gestion financière ..... page 8

III – NOTRE PROJET ..... page 9

1 - LES OBJECTIFS D'UNE MUNICIPALITÉ DE GAUCHE ..... page 9
Premier objectif : la responsabilité des Parisiens ..... page 9
Deuxième objectif : la solidarité ..... page 10
Troisième objectif : rendre Paris plus humain ..... page 10

2 - LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT ..... page 10
solidarité ..... page 11
culture ..... page 12
vie démocratique ..... page 12

3 - NOS PROPOSITIONS ..... page 13
Urbanisme et logement : assurer à tous les Parisiens le droit au logement ..... page 13
. la réhabilitation et la construction ..... page 13
. la démocratisation ..... page 13
. les grands projets ..... page 14
L'emploi et l'activité économique : conserver à Paris ses activités diversifiées ..... page 14
Les transports : priorité aux transports collectifs ..... page 14
La sécurité : une meilleure prévention ; une plus grande efficacité ..... page 15
Environnement et propreté : pour un cadre de vie sain et agréable ..... page 15
Famille, enfance et jeunesse : une politique dynamique ..... page 15
. pour les enfants ..... page 16
. pour les Parisiens en difficultés ..... page 16
Personnes âgées : un soutien plus efficace ..... page 16
Les handicapés : reconnaître entièrement leur place dans la Ville ..... page 17
Les immigrés : une politique d'insertion sociale ..... page 17
Le sport : sport pour tous ..... page 17
Vie démocratique : Paris pour tous ..... page 18
Vie culturelle : une politique active et créative ..... page 18
Gestion financière : ne pas dépenser plus, dépenser mieux ..... page 19

CONCLUSION ..... page 20

Fondation Jean-Jaurès

Vivre à Paris : une chance, un luxe, un privilège. La plus belle ville du monde, n'est-ce-pas ? A coup sûr, l'une des plus belles, des plus prestigieuses. Une ville chargée d'histoire, dont témoigne chaque monument, chaque perspective, chaque vieille pierre d'une architecture léguée par les siècles et miraculeusement épargnée par les guerres.

Paris, Ville-phare, Ville-lumière, Ville des arts, des lettres et des spectacles, Ville des échanges, des brassages, des rencontres. Ville-mode qui façonne le bon goût, impulse l'innovation, encourage le progrès, consacre le talent. Ville-vitrine. Comment ne pas être heureux et fier de vivre à Paris ?

Mais aussi : comment peut-on encore vivre à Paris, et qui peut choisir d'y vivre ? Qui peut s'offrir ce luxe, conserver ce privilège ? De quel Paris parle-t-on, et qui sont les Parisiens ?

Oublions les clichés flatteurs, et regardons la réalité en face : pour la majorité de ses habitants, Paris est devenu synonyme de cherté et de contraintes de moins en moins supportables.

Pour les ouvriers, les employés de bureaux, vivant modestement dans les quartiers populaires de la capitale, subissant les inconvénients de la grande ville sans avoir ni le temps, ni le goût, ni les moyens de bénéficier réellement de ses avantages notamment culturels.

Pour un nombre croissant de cadres et de membres des professions libérales, éprouvant de plus en plus de difficultés à se loger, ou à s'installer.

Pour les commerçants, les artisans, dont les conditions de travail se dégradent à la mesure des difficultés croissantes d'approvisionnement et de déplacement dans une ville engorgée.

Pour les personnes âgées enfin, et surtout peut-être, de plus en plus isolées, esseulées, aux ressources souvent modiques, et qui tendent de plus en plus à devenir les assistés et les parias de la Capitale.

Vivre ou survivre à Paris ?

Beaucoup y ont renoncé. Jeunes ou vieux, ils sont de plus en plus nombreux à quitter la capitale. Chaque année, une famille avec enfant sur cinq quitte la capitale, faute de pouvoir trouver, à un prix abordable, un logement de taille suffisante. Malgré ses promesses, J. Chirac n'a rien fait pour enrayer cette dépopulation de Paris.

Un choix volontaire, une décision mûrement pesée, sereinement consentie ? Ou plutôt le résultat d'une contrainte, l'aboutissement obligé d'une politique, d'une volonté extérieure à leur volonté ?

Comment se fait-il que la ville la plus prestigieuse, la plus riche aussi de notre pays ne sache plus retenir ses habitants. Qu'elle les chasse, qu'elle les perde un à un, au risque de devenir ce désert de pierres que sont déjà certains de ses «beaux quartiers» ?

I - VIVRE ET TRAVAILLER A PARIS

Paris Capitale

Bien sûr, ce n'est jamais facile d'organiser la vie d'une grande cité.

Plus de deux millions d'habitants, au coeur d'une région qui en compte dix : le grand Paris est l'une des plus importantes métropoles du monde. Cette concentration humaine implique des contraintes et des difficultés spécifiques évidentes. C'est une tâche ardue d'organiser au mieux le travail, les déplacements, les loisirs, la vie même de tant d'hommes et de femmes rassemblés.

L'anonymat des individus est la première caractéristique immédiate des métropoles. Pas toujours négative d'ailleurs : beaucoup le perçoivent comme un avantage, une liberté supplémentaire —notamment les jeunes, qui, en attendent une diversité de rencontres et d'échanges impossible ailleurs—.

Cette diversité est une richesse potentielle, à condition de pouvoir en profiter. Paris, traditionnellement, était une Ville de rencontres, de confrontations, de mélange social.

Aujourd'hui, la diversité est toujours là, mais le brassage ne se fait plus guère. L'anonymat est devenu synonyme de solitude, d'isolement, de mise à l'écart. La dynamique des rencontres, le frottement des cultures, l'enrichissement réciproque des différences ont fait place à la ségrégation. L'exemple du regroupement systématique de certaines communautés dans des quartiers transformés peu à peu en ghettos suffit à le démontrer : ainsi des Maghrébins, au nord de la capitale, des réfugiés du sud-est asiatique au Sud. La juxtaposition —avec ses germes d'incompréhensions et d'antagonisme a remplacé la fusion.

Plus généralement, force est de constater que la Ville n'assure plus —ou mal— ses fonctions essentielles : le logement et les transports. Embouteillée, congestionnée, énervée, elle dissout dans d'innombrables «agressions» quotidiennes l'énergie et la joie de vivre de ses habitants.

Refaire de Paris une ville vivante, joyeuse, accueillante ; une ville où l'on puisse encore se parler, se rencontrer, échanger, s'enrichir mutuellement de ses différences ; une ville où l'on trouve encore le temps de vivre : c'est difficile. C'est possible, pour peu que la règle du bien-être collectif se substitue à celle du profit et des ambitions individuelles.

Vingt-cinq ans de laisser-faire

La politique de la droite : le laisser-faire.

On a tout laissé faire, au nom de la liberté d'entreprendre : spéculation foncière, promotion privée, rénovation de luxe, privatisation des équipements collectifs, «sacralisation» de l'automobile. Avec un résultat inéluctable : le dé-

part forcé d'un nombre toujours croissant d'habitants ne pouvant plus assumer les charges et les contraintes de la vie quotidienne dans une ville qui ne leur paraît plus faite pour eux.

Les exemples sont innombrables de ce libéralisme sauvage : Paris est l'une des seules Villes d'Europe occidentale où la municipalité n'utilise pas tous les moyens de la politique foncière que lui permettraient pourtant ses ressources financières et les dispositions légales. Soumis à la seule loi du marché, les prix s'envolent, les terrains s'attribuent au plus offrant, sans que la VILLE jamais ne s'affirme, au nom de l'intérêt collectif. La promotion privée a ainsi le champ net, et soumet la capitale à ses seuls objectifs de rentabilité, qui excluent bien évidemment (ça ne rapporte pas, ou pas assez) le logement social, ou les équipements collectifs.

Exclues aussi, la petite industrie ou les entreprises artisanales, qui contribuaient puissamment à l'animation, à la vie des quartiers ; et avec elles disparaît l'emploi de milliers de gens.

Logements hors de prix, équipements collectifs inexistants ou insuffisants, emplois supprimés : la dégradation des conditions de vie touche d'abord les plus déshérités ; elle affecte peu à peu un nombre croissant de Parisiens.

La spéculation, elle, se porte bien. Elle fait le jeu des grandes sociétés, des entreprises multinationales, qui implantent leurs sièges sociaux désincarnés, signes visibles de la présence omnipotente de la finance internationale. Le soir venu, et au cours des week-ends, des quartiers entiers se transforment en lieux privés de vie, en espaces morts, désertés : petites et moyennes entreprises, commerçants, artisans —tout ce qui contribuait, par sa diversité, la richesse et l'attrait de Paris— ont dû abandonner aux puissances financières un terrain devenu hors de prix.

Même évolution dans le domaine de l'habitat : développement d'un immobilier de luxe, de «standing», règne du «tape à l'oeil». On construit vite, on construit «frime», un habitat qui trop souvent vieillit mal et enlaidit la ville ; et dont les prix démesurés sont inaccessibles au plus grand nombre. Résultat : sur 100 000 logements vacants, 20 000 le sont faute de clientèle parce qu'ils sont trop chers, chiffre égal, hélas, au nombre de prioritaires inscrits au fichier des mal-logés.

Autre terrain privilégié de la spéculation et de la promotion privée : les vieux quartiers populaires. Le Marais et le 5ème arrondissement —celui dont J. Chirac est l'élu— en sont deux exemples criants. Certes, il fallait restaurer, moderniser, assainir un habitat dépassé, vétuste, inconfortable et souvent insalubre. Fallait-il le faire par le biais des expulsions, de la rénovation de luxe, des loyers prohibitifs, des transferts entiers de population qui avaient là leurs racines, leurs souvenirs, leurs habitudes ?

Là encore, ce processus bien rôdé, conduit de main de maître par le secteur immobilier privé, n'a pus se dérouler que grâce à la bienveillance d'une municipalité peu soucieuse de l'intérêt de ses administrés. Faute de pouvoir payer, combien ont dû quitter la capitale ?

A Paris, aujourd'hui, moins de 20 % seulement des logements sont encore soumis à la loi de 1948 contre 65 % en 1949. Sur les 600 000 logements ainsi «sortis» de la loi de 1948, 200 000 seulement sont toujours loués. Et malgré ce processus de transformation sociale (ou est-ce à cause de lui ?) 300 000 logements sont encore, en 1982, «inconfortables» au sens des normes officielles.

Plus grave encore : la privatisation s'est étendue au patrimoine de la Ville. Les logements dits sociaux sont trop souvent occupés par des titulaires de hauts revenus, qui ne doivent ce privilège qu'à la négligence de certains organismes contrôlés par la Ville. Certains équipements —écoles, crèches, piscines— sont d'ailleurs dans un état de délabrement indigne d'une grande ville. Aucun effort n'a été fait pour ouvrir ces équipements collectifs au public le soir ou durant les week-ends.

La voie publique elle-même ne mérite plus guère son nom, aliénée qu'elle est, abandonnée au bon plaisir des automobilistes, sans pour autant satisfaire d'ailleurs leurs besoins légitimes : des parc-mètres, mais bien peu de parkings ; un stationnement généralement anarchique et une circulation toujours plus difficile.

Il n'existe certes pas, en la matière, de solution miracle. Seule une promotion systématique du transport en commun peut aller dans le sens d'une amélioration : si elle profite, en ce domaine, des efforts fournis par la RATP et la SNCF, la Ville, malgré la création de quelques couloirs protégés, s'est montrée bien incapable de la moindre innovation, et la vitesse moyenne des autobus n'a pas été sensiblement améliorée.

Seule initiative spectaculaire —à six mois des municipales— ces fameux «couloirs pour cyclistes» mis en place à grand renfort de publicité : réponse dérisoire, voire dangereuse, aux problèmes des intéressés. La circulation des deux roues dans Paris relève toujours de la témérité, pour ne pas dire de l'inconscience ; et le gadget a fait long feu.

C'est cette politique généralisée du laisser-faire qu'il faut dénoncer.

Les Parisiens, pour la plupart, ont bien dû s'y adapter. Ils vivent leurs difficultés quotidiennes en évitant d'y penser. Combien ont conscience d'avoir dû peu à peu renoncer aux multiples possibilités qu'offre théoriquement la capitale en matière de loisirs et de culture ? Un renoncement qui va souvent jusqu'au départ...

Le système Chirac

Avec Jacques Chirac, la main-mise d'un parti politique, le R.P.R., sur la Ville a pris une ampleur particulière.

Le système Chirac repose sur quatre piliers : fausse rigueur, poudre aux yeux, clientélisme et technocratie centralisée.

La fausse rigueur, c'est d'avoir, dans une ville riche, un budget d'investissement si faible qu'il n'est pas étonnant de constater qu'il manque des crèches, des foyers-résidences pour personnes âgées, des écoles maternelles, des terrains de jeux bien adaptés aux enfants, des équipements sportifs et culturels.

A ce compte-là, comment la Ville ne pourrait-elle équilibrer un budget qui se préoccupe d'aussi loin de la vie quotidienne des Parisiens ?

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que J. Chirac ait besoin, pour asseoir sa crédibilité, d'opérations *«poudre aux yeux»*. A partir de quelques réalisations ponctuelles qui ne satisfont qu'une part infime des besoins, le Maire de Paris fait croire qu'il résoud les problèmes et monte de toutes pièces des opérations de publicité personnelle. En matière d'emploi, de logement, d'équipements collectifs et d'environnement, les Parisiens attendent toujours la réalisation de ses promesses (voir ci-après).

Autre caractéristique du système Chirac, c'est la pratique du *clientélisme*. Tout doit passer par les «amis» du Maire : demande de logement, secours individuels, place dans les crèches... Ce qui est un droit devient une faveur et le citoyen est réduit à n'être qu'un solliciteur.

Toutes les décisions sont le fait d'une *technocratie* hyper *centralisée* : le secrétaire général de la Ville et les directeurs décident de tout pour Paris, qu'il s'agisse de la construction d'une école, de la réfection d'une cantine scolaire ou d'une crèche... Seuls deux adjoints sur vingt-neuf ont délégation de signature du Maire. J. Chirac fait confiance aux technocrates qu'il a désignés, non aux élus de sa majorité.

Ce système a finalement une logique. *En laissant partir ses habitants, ses emplois, son industrie, c'est à une véritable perte de substance que J. Chirac conduit Paris.* En se donnant le pouvoir d'accorder logement ou avantages sociaux, c'est à une authentique sélection sociale et politique qu'il se livre.

Pour nous, l'amélioration de la vie des Parisiens est un problème avant tout de politique municipale, auquel nous entendons apporter une réponse claire. Car nous ne condamnons pas la Ville, sa complexité, sa diversité. Les socialistes disent oui à la Ville : une Ville humaine, solidaire, responsable. Sans démagogie, nous voulons, comme l'ont souvent fait les élus socialistes, dénoncer ici les fausses promesses et proposer nos solutions.

Nos élus n'ont cessé de développer l'analyse qu'ils faisaient de la situation de la capitale et de proposer des solutions. Ils n'ont guère été entendus, mais pour autant leurs mises en garde et leurs suggestions demeurent d'actualité : priorité à accorder au logement social et aux équipements collectifs, revendication d'une politique massive de réhabilitation assurant le maintien des habitants dans leurs quartiers, affirmation de la nécessité d'une lutte contre la désindustrialisation et d'un effort en faveur de la diversification de l'emploi, interventions pour la promotion des transports collectifs, interventions pour la défense du service public, notamment hospitalier...

Les socialistes, à Paris, ont ainsi sans cesse rappelé qu'une «autre politique» était possible. Ils ont également soutenu les luttes menées par les habitants regroupés en associations. Pratiquement tous les arrondissements parisiens ont été présents dans la lutte contre les effets du laisser-faire de la droite : luttes contre la rénovation bulldozer et l'éventration de la ville au profit d'autoroutes urbaines (quartier Italie, quartier Plaisance, radiale Vercingétorix...), luttes pour la protection contre les nuisances excessives des transports ou de la circulation (demande de couverture ou d'isolation phonique du périphérique...), luttes pour la défense et le respect des quartiers (Bercy, Charonne...), luttes pour la défense des marchés parisiens (St Quentin, St Germin...), luttes pour la défense des espaces verts et contre leur grignotage par les parkings (square Villette, Square Villemain...), luttes pour le relogement des habitants concernés par une opération de réhabilitation (Ilot Châlon).

Des années de lutte, des milliers d'acteurs qui témoignent de la nécessité, à Paris, d'une autre politique.

II - SIX ANS DE GESTION-CHIRAC : PROMESSES ET RÉALITÉ

Voilà six ans maintenant que J. Chirac est le Maire de Paris. C'est largement suffisant pour qu'on puisse s'intéresser valablement à son bilan, à l'heure où il sollicite un nouveau mandat. Sans instruire de procès d'intention à l'ancien Premier Ministre de Giscard d'Estaing, on peut penser que ce sont moins les Parisiens qui l'intéressent que le prestige personnel qu'il tire de sa fonction. Dans l'itinéraire politique que s'est fixé le Président du R.P.R., Paris n'est rien d'autre qu'un tremplin pour une autre ambition.

L'ambition en elle-même n'est pas méprisable. Et nul ne saurait reprocher à J. Chirac de vouloir se donner les moyens de la voir aboutir.

Encore conviendrait-il que tout le monde y trouve son compte : non seulement le Maire de Paris mais aussi ses administrés. Le problème est là, tout entier : on voit bien ce que Paris apporte à Chirac ; on distingue plus difficilement ce que Chirac peut bien offrir à Paris...

Il n'est, pour s'en convaincre, que de relire son programme de 1977. L'exercice est cruel. C'est un autre Premier Ministre de Giscard, Raymond Barre, qui déclarait froidement que les programmes ne sont que «gobe-mouches». Il semble bien que sur ce point en tout cas, J. Chirac soit en pratique d'accord avec lui. A vous d'en juger.

Le logement

Dans son programme de 1977, J. Chirac annonçait : *«les listes «Union pour Paris» veulent arrêter le dépeuplement des Parisiens. Il existe deux moyens d'y parvenir, complémentaires d'un de l'autre : la rénovation et la réhabilitation».*

Au lendemain de son élection, il s'engageait à lancer 10 000 logements sociaux dans les 18 mois. Engagement non tenu !... Deux ans plus tard, il promettait la construction de 5000 logements sociaux par an. Résultat : 2165 logements sociaux mis en chantier en moyenne chaque année.

De la même manière, en 1977, J. Chirac annoncait sa volonté de réhabiliter 6000 logements sur 23 opérations. Résultat : 9 opérations de réhabilitation, portant sur 300 logements.

Cette carence a pour résultat une aggravation de la situation du logement à Paris :

— 80 000 mal-logés sont en attente d'un logement social, dont 1/4 reconnus prioritaires ;

— 20 000 logements sortent chaque année de la loi de 1948 ;

— le prix du mètre carré neuf atteint à Paris *12 600 francs en moyenne* (valeur début 1982), soit 70 % de plus que la moyenne nationale.

La raison principale de cet échec réside en fin de compte dans une démission de la Ville :

— elle a préempté moins de 30 immeubles par an en moyenne depuis 1977, soit 4 % à peine des immeubles mis en vente

chaque année ; les crédits inscrits à ce titre au budget n'ont été utilisés qu'à moitié ;

— elle a sous-estimé le lien nécessaire entre construction neuve et réhabilitation ;
— elle utilise mal les crédits de logements mis à sa disposition par l'État.

Emploi – activité économique

Dans son programme de 1977, Chirac annonçait : «les listes «Union pour Paris» refusent de considérer comme inéluctable la disparition de l'industrie, la concentration du commerce et de l'artisanat, les difficultés des professions libérales. Elles proposent *un plan de sauvegarde des activités économiques* de Paris destiné à maintenir ou à créer des emplois et à conserver l'animation des rues et des quartiers».

Le bilan est aujourd'hui le suivant : la Ville n'a mis en chantier qu'une zone à caractère industriel et artisanal qui ne représente pas 10 % des emplois industriels perdus chaque année.

J. Chirac promettait «la création d'un système d'aide à l'installation et à la modernisation des petits commerçants et artisans». Les intéressés attendent toujours.

Le Maire se désintéresse manifestement de la question : la commission emploi, commerce et artisanat du Conseil de Paris n'a donné aucun résultat concret. La Ville s'est refusée pendant longtemps à mettre à l'étude la signature de contrats de solidarité, créateurs d'emplois d'intérêt collectif. La création d'un comité départemental pour l'emploi est due à l'action de l'État.

Le résultat, c'est une désindustrialisation rapide de Paris et une prépondérance croissante des activités tertiaires, créant ainsi un déséquilibre sociologique dans la capitale. La pression des bureaux sur le marché foncier accentue les charges des PME, des commerçants et des artisans et accélère leur départ.

Les transports

Dans son programme de 1977, J. Chirac promettait de «mettre la priorité sur le développement des transports en commun», de proposer au Conseil de Paris «l'adoption d'un plan de 5 ans comportant des crédits fixés une fois pour toutes».

Dans la réalité, que constate-t-on ?

Une priorité de fait : les déplacements en voitures particulières.

Malgré ses déclarations en faveur des transports collectifs, le Maire de Paris les a en fait traités en parents pauvres.

Aucun système de priorité aux autobus dans les carrefours à feux n'a été mis en place, alors que des dépenses importantes viennent d'être réalisées pour introduire une régulation électronique de la circulation à Paris.

Les bandes réservées aux autobus, taxis et ambulances, ont vu dans la pratique leur efficacité sérieusement limitée.

Des quartiers entiers de Paris sont encore aujourd'hui très mal desservis par les transports en commun alors que leur densité aurait justifié un effort important.

Des mesures «tape à l'oeil» pour les piétons et les deux roues :

Quelques zones ont été réservées aux piétons dans les rues commerçantes, tandis que les quartiers périphériques, pourtant souvent denses, ont été ignorés : il n'existe aucun plan cohérent de secteurs protégés qui permettrait aux Parisiens de découvrir leur ville ou tout simplement de marcher calmement.

Les deux-roues longtemps oubliées, viennent de faire l'objet d'une sollicitude très électoraliste avec la mise en place de «couloirs verts» : ceux-ci sont le plus souvent très dangereux car ils enferment les deux roues entre la circulation générale et les bandes réservées aux autobus ou au stationnement ; la réaction négative des associations d'usagers et le dédain manifesté par les cyclistes à l'égard de ces couloirs montrent que cette opération n'aura été qu'un coûteux coup de bluff.

Une politique de stationnement hétérogène et mal maîtrisée :

La forte extension des secteurs de stationnement payant, certes positive puisqu'elle décourage les «voitures ventouses», a été conduite en tenant insuffisamment compte des problèmes posés aux résidents qui, dans de nombreux quartiers, ne bénéficient pas d'un tarif spécial.

Les tarifs de stationnement à Paris varient d'une manière inexplicable entre plusieurs quartiers aux caractéristiques pourtant voisines.

La concession de parkings à des sociétés privées à des conditions contractuelles parfois discutables, retire à la Ville de Paris une part importante de ses possibilités d'action dans le domaine de la politique de stationnement.

La sécurité

Dans son programme municipal de 1977, J. Chirac sûr (à tort d'ailleurs) du concours d'un gouvernement issu de la majorité à laquelle il appartenait alors, faisait miroiter aux Parisiens des moyens accrus pour leur sécurité, dont la décision et la réalisation lui échappaient pourtant : «accroissement des effectifs de la police, présence régulière de petis groupes mobiles de gardiens de la paix dans tous les quartiers, renforcement de la protection dans le métro, près des écoles et dans les rues désertes, logement à Paris du plus grand nombre de policiers etc.»

Qu'a fait le gouvernement Giscard-Barre?

Presque rien ! Et pour cause : depuis 1977, l'Etat s'est progressivement désengagé.

De 1977 à 1981, Monsieur Chirac et le gouvernement qu'il soutenait n'ont su empêcher la progression des crimes et délits dans la capitale. Les effectifs des gradés et gardiens sont allés en s'amenuisant. Le nombre de policiers logés à Paris n'a pas augmenté.

C'est pour masquer cette réalité, que le Maire de Paris tente, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, d'entretenir par une campagne partisane, un sentiment d'insécurité dans la population parisienne.

Environnement-Propreté

La propreté de Paris était présentée en 1977 comme une priorité de J. Chirac. Si certains efforts ont été accomplis pour améliorer la situation, ils l'ont été au bénéfice des arrondissements déjà favorisés.

Deux exemples :

Dans le domaine de la propreté, l'acquisition de matériels sophistiqués et coûteux n'a pas réglé les problèmes qui se posent dans certains arrondissements où des rues ne sont jamais nettoyées et cela pour plusieurs raisons :

- La répartition du matériel entre les arrondissements n'est pas équitable.
- Les engins encombrants sont totalement inadaptés aux petites rues et trottoirs des quartiers anciens.
- Le personnel, dont le dévouement ne saurait mis en cause, est mal réparti et sous-encadré.

Bref, là encore, malgré quelques initiatives heureuses comme les bennes «propreté de Paris», un manque de justice entre les arrondissements et un goût prononcé pour le prestige, font que la propreté de Paris n'est pas bien assurée.

Dans le domaine de l'environnement, les Parisiens, qui aspirent à l'implantation d'espaces verts dans les quartiers, et à la réalisation d'une politique d'amélioration du cadre de vie sont déçus.

Paris reste une des capitales offrant le moins d'espaces verts à ses habitants. Les quelques espaces verts réalisés l'ont été hors de tout plan d'ensemble, et les espaces de jeux ont été négligés.

J. Chirac annonçait en 1977 : «il faut rendre la vie à la Seine comme les Anglais ont réussi à ressuciter la Tamise». Rien n'est entrepris dans ce sens par la Ville, alors que les Londoniens peuvent désormais pêcher le saumon.

Famille-Ecole

Dans son programme de 1977, le candidat, J. Chirac annonçait dans le chapitre intitulé «un Paris solidaire et humain», «la multiplication du nombre de classes maternelles, de crèches et des haltes-garderies, objectif absolument prioritaires».

On sait ce qu'il est advenu : listes d'attente interminables pour une place de crèche dans la plupart des arrondissements, conditions d'hygiène parfois insuffisantes, personnel sous-payé.

Les jeunes parents, dont les conditions de vie et de travail sont déjà difficiles à Paris, sont dès avant la naissance de leur enfant confrontés au «casse-tête» de sa garde future et ce d'autant plus que Paris a un taux d'activité féminin très supérieur à la moyenne nationale. En outre l'allocation versée par la Ville aux femmes restant au foyer pour élever leur 3ème enfant n'est soumise à aucune condition de ressources.

Quant aux équipements scolaires, ils sont insuffisants, et le délai de réalisation des projets est désespérement lent : de l'ordre de 5 ans en moyenne. Quel gaspillage financier dans la nécessaire réévaluation des crédits !

D'année en année les listes d'attente d'enfants inscrits s'allongent ; situation indigne d'une des villes les plus riches du monde.

Les conditions d'hygiène sont souvent plus que douteuses : des préaux polyvalents sales et bruyants font office de réfectoire.

Mais c'est sans doute dans les activités périscolaires que les inégalités entre les enfants riches et les enfants des Parisiens de condition modeste est plus criante.

Les terrains de jeux et d'aventure pour les enfants, les espaces verts de loisirs actifs pour les adolescents sont trop rares, ce qui facilite une sélection par l'argent (développement des centres d'activités pour enfants à but lucratif).

Le nombre des classes de nature a progressé (442 aujourd'hui), mais insuffisamment pour que chaque enfant parte au moins une fois durant sa scolarité.

Pendant les vacances, une quarantaine de centres aérés accueillent 6 000 enfants par jour, notamment dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Ces centres sont surchargés, le matériel de jeu insuffisant, le personnel sous payé et insuffisamment formé : comment les jeunes Parisiens pourraient-ils y apprendre le goût de la nature, pourtant indispensable à l'équilibre de l'apprenti citadin ?

Enfin, cas unique en France : en raison du désintérêt de la Ville, l'Etat subventionne les clubs de prévention à Paris.

Personnes âgées

Avec les personnes âgées, J. Chirac n'a pas été avare de promesses.
Rappelons son programme de 1977 :

- «Création d'un central téléphonique SOS personnes âgées ;
- »Augmentation réguliere du minimum garantie de ressources ;
- » Aide supplémentaire aux personnes âgées qui n'ont pas droit à l'iade sociale ;
- » Réservation de logement au rez de chaussée et au premier étage des immeubles d'habitation ;
- »Téléphone individuel relié à une permanence médico-sociale ;
- » Installation de bancs publics plus nombreux ;
- » Multiplication des clubs de rencontre et de loisirs dans chaque quartier ;
- »construction de résidences médicales et d'établissements de rééducation pour les personnes âgées malades ou handicapées».

Sur ces huit promesses, seule la seconde a été pleinement respectée : encore ne s'agit-il que de l'allocation de la Ville, votée en 1975, c'est-à-dire avant que Jacques Chirac soit Maire, et destinée à pallier la médiocrité des allocations de retraite sous le pouvoir de la droite. Maigre bilan !

L'allocation de la Ville a augmenté au rythme du minimum vieillesse national ; si la condition des personnes âgées s'est améliorée depuis 1981, cela est surtout dû à la hausse du minimum vieillesse national, porté par l'actuel gouvernement à 70 % du SMIC.

L'existence de l'allocation de la Ville et les clins d'oeil démagogiques de J. Chirac ne peuvent masquer l'absence d'une véritable politique des personnes âgées. Les délais d'attente dans les résidences sont de plusieurs années et il y règne un climat très autoritaire. Les personnes semi-valides ou invalides sont dans l'obligation de quitter Paris, faute de lits de long séjour avec section de cure médicale dans Paris. La Ville se refuse à créer des services de soins infirmiers à domicile pendant que l'investissement pour la construction de résidences ne cesse de décroitre.Le maintien à domicile des personnes âgées se heurte à l'insuffisance de l'aide ménagère et des soins à domicile.

La réalité est donc bien éloigée du bilan idyllique du Maire de Paris dans ce domaine.

Les handicapés

J. Chirac avait promis en 1977 «d'engager la construction d'un réseau d'établissements pour jeunes et pour adultes, de mettre en oeuvre un plan d'adaptation des logements, des bureaux et des services aux handicapés et aux infirmes».

En matière d'établissements d'accueil et de soins, la Mairie en est toujours à faire réaliser une enquête pour cerner les besoins réels. Elle n'a pas su mener, en collaboration avec la RATP, des actions pour améliorer les conditions de transport : le métro et les autobus restent inaccessibles aux handicapés moteurs.

L'accès aux seules mairies a été amélioré. Par contre, trop peu de trottoirs et passages piétons ont été aménagés. Quant aux logements réservés aux handicapés, ils sont en partie inoccupés, faute d'information auprès des intéressés.

La santé

En matière de santé le potentiel est considérable mais ne fait l'objet d'aucune coordination, alors que le bureau d'Aide Sociale et l'Assistance Publique sont des établissements publics dont le Conseil d'Administration est présidé par le Maire de Paris.

Les structures publiques ou parapubliques ne sont pas mobilisées pour corriger les inégalités entre arrondissements : notamment les consultations externes des hôpitaux publics, qui devraient être mieux organisées. L'accueil y est souvent impersonnel et dissuasif. De nombreux dispensaires ont fermé leurs portes ! S'il y a à Paris une administration des Hôpitaux, il n'y a pas de politique de Santé publique.

L'anarchie dans l'organisation des urgences de ville, domaine pourtant vital, est perticulièrement choquante. Ce laxisme a permis à des organismes à but plus ou moins lucratif de se tailler de véritables fiefs dans ce domaine.

Il n'existe pas de véritable coordination des différents partenaires de l'offre de soins. La coopération avec le secteur hospitalier privé n'est pas vraiment mise en place : la moitié des lits privés ne participent pas au service public.

Une médecine libérale d'accès inégalitaire, des hôpitaux de l'Assistance Publique impersonnels, des urgences de ville insuffisamment coordonés, une médecine sociale et de prévention parent pauvre du système de santé de la capitale : telle est la réalité parisienne dans le domaine de la santé.

Quant *à l'action sociale de la Ville*, elle manque de perspective d'ensemble et de cohérence.

Le Bureau d'Aide Sociale de Paris disposait certes en 1982 d'un budget d'un milliard deux cents millions de francs. Sans doute, la moitié environ provient de l'autofinancement, donc de la participation directe ou indirecte des usagers, et l'effort de la Ville est donc réduit à la moitié du budget. Mais, telle quelle cependant la somme est importante, et il ne suffit pas de dépenser beaucoup pour agir avec équité et efficacité.

En 1977, le Maire avait chargé le B.A.S. de lui soumettre un programme d'action. Or, ni au Conseil d'Administration du B.A.S., ni au Conseil de Paris, un débat d'orientation consacré aux objectifs à moyen terme n'a eu lieu en six ans : c'est le règne du coup par coup et de ... la fébrilité dépensière en période pré-électorale. A quoi il convient d'ajouter l'absence de coordination entre services qui conduit souvent à l'incohérence. En tant que Maire, J. Chirac préside à la fois le B.A.S. et l'Assistance Publique et grâce à la loi de décentralisation, il dispose pourtant de pouvoirs étendus en matière sociale. Il a le pouvoir de coordonner, mais il ne le fait pas.

Absence d'objectifs, manque de coordination, lourdeur des frais de fonctionnement et conception trop froidement administrative du rôle du B.A.S. Telles sont les caractéristiques de l'action sociale de la Ville qui ne permettent pas de dire qu'il s'agit là d'une véritable politique sociale.

Le sport

Faire du sport à Paris en 1982 relève presque de l'exploit. Que de frustations chez tous ceux, adolescents et adultes pour qui l'exercice est un besoin vital !

Dans ce domaine, la politique de Chirac est celle du sport spectacle.. En investissement, la Ville a tout misé sur le Palais des Sports de Bercy, dont le coût, qui ne devait pas dépasser 200 millions de francs atteindra 800 millions. Ce budget représente 85% de l'investissement en matière de sport : tout le reste est donc sacrifié.

Par ailleurs, la Ville a un budget dérisoire de subventions aux associations sportives (11 millions de francs en 1981, en baisse par rapport à 1979).

Pour ce qui concerne les Parisiens, le bilan est consternant, indigne d'une des plus grandes Villes du monde développé :

— Piscines vétustes, à l'hygiène parfois douteuse (vestiaires et bains), toujours fermées après 20 heures, souvent dès 17 heures, parfois fermées pour une longue durée (piscine Didot, piscine Deligny) ou définitivement (piscine d'Orléans, piscine Lutetia).

— Insuffisance de terrains d'athlétisme et de sports collectifs.

— Absence quasi-totale de courts de tennis, d'accès très fermé et très onéreux.

— Absence d'équipements ouverts au public pour l'exercice du sport dans les Bois de Boulogne et de Vincennes (vestiaires, terrains de sports).

— Réalisations absurdes comme le terrain d'éducation physique BEAUGRENELLE (15ème), fermé dès son achèvement pour des raisons de sécurité.

Par contre J. Chirac favorise les manifestations qui n'offrent qu'une compensation épisodique aux désirs

sportifs des Parisiens : «vingt kilomètres» de Paris, Course des garçons de café... Manifestations sympathiques mais qui ne sauraient masquer l'absence d'une véritable politique sportive.

Vie démocratique

J. Chirac déclarait en 1977 : «les commissions d'arrondissement créées par la loi sont destinées à prendre en considération, dans la gestion municipale, les préoccupations particulières à chaque arrondissement. Elles devront désigner en leur sein un spécialiste par secteur qui sera porté à la connaissance de tous les habitants du quartier et seront appelées à jouer un rôle plus important que celui que la loi leur attribue».

Quel Parisien connaît, seulement les nom des ces prétendus «spécialistes», s'ils existent ? Combien de Parisiens ont seulement entendu parler des commissions d'arrondissement et de leurs «préoccupations particulières»?

A la vérité, Chirac mène Paris à la baguette, avec l'aide de ses technocrates et quelques uns de ses adjoints. Autour du Maire sortant, une centaine de conseillers, ni élus, ni fonctionnaires municipaux, généralement des battus du suffrage universel, forment un cabinet politique payé par les Parisiens.

Les élus de gauche, qui représentent les arrondissements de Paris les plus populaires, ne sont pas écoutés. Les associations subventionnées par la Ville le sont sur des critères dont il est aisé de voir qu'ils sont souvent politiques.

Action culturelle

Paris est la Ville du monde qui possède le plus grand rayonnement culturel. Elle est célébrée pour la qualité de ses spectacles (Opéra, danse, théâtre). Ses monuments, ses musées constituent un patrimoine artistique inégalable. Ce patrimoine national profite à tous, aux Français comme aux étrangers, et bien sûr aux Parisiens. Mais la Ville n'y est pour rien puisque ce sont des équipements nationaux.

Il est vrai que J. Chirac a accru en cinq ans le budget de la culture. La Ville a créé un festival de jazz et un festival de poésie, organisé quelques expositions et quelques spectacles. Mais , avec moins de 300 francs par an et par habitant, l'effort accompli reste bien éloigné de celui réalisé par les grandes villes de province.

A Paris, quatre organismes seulement reçoivent la moitié des subventions : Théâtre de la Ville, Orchestre de Paris, Théâtre du Châtelet, et la mystérieuse «association pour le développement de l'action culturelle». Cette association a été créée par la Mairie pour se substituer aux associations de quartier et gérer les ateliers de voisinage. La reprise en main par la Mairie des activités culturelle s'apparente souvent à une mise au pas, comme à la M.J.C. des Deux Portes en 1977, et plus récemment dans les conservatoires musicaux.

On ne voit pas dans la politique culturelle de la Ville une réflexion sur les problèmes spécifiques de Paris et des Parisiens : situation des «banlieusards» qui travaillent à Paris sans y résider, besoins spécifiques des jeunes ou des immigrés, sauvegarde de la mémoire des quartiers, vie associative dans une grande ville.

La Ville prend prétexte de l'existence d'équipements nationaux pour se contenter d'une action limitée en matière d'action culturelle. Certaines fonctions, pourtant usuelles dans les grandes capitales régionales, font ainsi défaut : par exemple un enseignement artisitique de haut niveau pour les jeunes et les adultes.

Dans les domaines de l'éducation et de l'entreprise, on observe des insuffisances identiques. Aucun effort pour faciliter l'ouverture des institutions scolaires sur l'extérieur, ni pour aider les associations culturelles qui travaillent en priorité dans le milieux populaires et en particulier avec les comités d'entreprise.

Dans une ville qui est le siège des grands moyens nationaux de communication (presse, radio et télévision), la vie locale semble plongée dans la léthargie, les moyens locaux de communication étant confisqués par le Maire à son profit (Radio Paris Tour Eiffel, revue «Ville de Paris», publication de quartier).

Gestion financière

L'ensemble des budgets du mandat municipal qui s'achève traduit financièrement les politiques sociale, sportive, culturelle, du logement social, et l'urbanisme du Maire de Paris.

En francs constants, sur la période 1977-1981, les investissements sont inférieurs de 27 % pour les autorisations de programme, à celles du précédent mandat, et de 16 % pour les crédits de paiement. La part des dépenses d'investissement dans le budget est nettement plus faible qu'à Marseille, à Lyon ou dans bien des villes de taille moyenne.

L'aide directe en faveur du logement social neuf a elle aussi régressé en francs constants de 1977 à 1981. Le Maire déclare avoir dépensé en 5 ans 2 milliards de francs pour le logement social. Il s'agit là d'un abus de langage pour ne pas dire un truquage car ce chiffre comprend des doubles emplois et il correspond à des utilisations de tous ordres qui n'ont rien à voir avec le logement social. En réalité, les dépenses consacrées directement au logement social sont beaucoup plus faibles que le chiffre avancé (5 à 6 fois moins !).

La majorité du Conseil de Paris s'auto-proclame bonne gestionnaire. A cela, on peut rétorquer trois choses :

1 — Tout d'abord, il est facile d'être un «bon gestionnaire» lorsqu'on dirige une des villes de France les plus riches sur le plan fiscal grâce à la présence de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises, ce qui explique l'excellent rendement de la taxe professionnelle.

Grâce à cela les Parisiens paient globalement moins d'impôts locaux que les provinciaux et surtout que les banlieusards. Mais les écarts d'impôts selon les immeubles sont particulièrement injustes ; une refonte des valeurs locatives brutes s'impose.

2 — La «bonne gestion» en soi ne veut rien dire. Le *budget doit être l'instrument d'une politique*. Or ici le choix politique est clair : en freinant les investissements, le Maire sortant a choisi le court terme au détriment de l'avenir de Paris. Derrière ce qu'on appelle pompeusement «la grande règle du tiers» (un tiers des investissement autofinancés) se cache une absence de grand dessein pour Paris. Aussi bien, la «règle» du tiers est elle-même tournée par le Maire puisque des artifices de présentation budgétaire permettent de réduire la moitié l'effort d'investissement de la Ville.

3 — Par ailleurs, les élus relèvent chaque année des écarts importants entre les chiffres du Collectif budgétaire de

fin d'année et ceux du compte administratif qui, quelques mois plus tard, donne le bilan réel. La présentation comptable du budget de la Ville rend presque impossible le suivi des opérations de longue durée.

La transparence n'est vraiment pas la vertu première du Maire de Paris. Ainsi, pour déterminer combien la Ville consacre réellement au logement social, il faut se livrer à de savantes déductions qui donnent lieu à des approximations, parfois bien utiles pour masquer telle ou telle réalité.

Ainsi ces techniques permettent au Maire de *parler* de 2 milliards consacrés au logement social en 5 ans, alors qu'il n'y en a eu que 400 millions. le reste allant au logement non social ou aux acquisitions foncières, mais étant couvert par des recettes affectées.

III- NOTRE PROJET

Les socialistes veulent proposer aux Parisiens un projet pour leur ville. Une ambition pour Paris. Un renouveau pour la vie de ses arrondissements.

Notre projet s'inscrit bien évidemment dans celui, global, de la gauche. Complémentaire d'une politique générale voulue, le 10 mai 1981, par une majorité de Françaises et de Français, la gestion d'une municipalité de gauche à Paris, loin de s'opposer, comme l'a fait J. Chirac depuis bientôt deux ans, à l'action du Gouvernement, s'efforcera de la prolonger, voire de la devancer.

Nous l'avons montré dans les précédents chapitres de ce Manifeste : une gestion municipale n'est pas neutre. Elle s'inspire d'une conception générale de la société, relève d'une philosophie globale de l'action, s'appuye sur des choix politiques. On ne gère pas une Ville de la même façon selon qu'on se réclame de la droite, du conservatisme, du libéralisme sauvage ou selon qu'on se situe clairement du côté de la gauche, de ses grandes options pour plus d'égalite, de responsabilité de solidarité.

— L'égalité, c'est donner à chacun une chance de rester à Paris : des logements pour les familles, le refus du «vidage» des personnes âgées par des marchands de biens sans scrupule ;

— La responsabilité, c'est la prise en mains par les habitants à travers leurs associations et leurs élus, de la vie de leur quartier ;

— La solidarité, c'est un coup d'arrêt à une politique qui chasse de Paris les plus pauvres, les familles nombreuses, qui concentre les étrangers dans des quartiers-ghettos ; c'est le refus de l'anonymat et de l'isolement, pour les jeunes et les personnes âgées surtout ; c'est la prédominance du piéton sur l'automobile, des enfants sur les chiens, des crèches sur les panneaux publicitaires.

Ce qui est vrai de toute commune l'est encore de Paris, la première d'entre elles.

Là où J. Chirac a érigé le laissez-faire en système pour la plus grande satisfaction des intérêts privés, nous voulons instaurer le développement maîtrisé de la Ville, pour le plus grand bien de l'intérêt collectif, c'est-à-dire celui de tous les citoyens. Là où J. Chirac n'a conçu ses fonctions de Maire que comme moyen, un levier pour des ambitions personnelles, nous voulons redonner à ses fonctions toute leur dignité, tout leur poids, toute leur efficacité au service de la collectivité.

La Mairie de Paris doit redevenir ce bien commun, cette maison communale où des hommes et des femmes élus par leur concitoyens et contrôlés par eux travaillent sans autre préoccupation que celle de bien accomplir leur mandat.

Rendre Paris plus humain, dans la solidarité et la responsabilité de ses habitants : tel est notre projet. Nous allons montrer comme il prolonge l'action gouvernementale, importante, déjà accomplie depuis deux ans ; et dire quelles sont les dimensions propres à l'action municipale que nous entendons conduire. C'est à tous les Parisiens qu'il s'adresse. A vous d'en débattre, à vous de l'enrichir.

1 LES OBJECTIFS D'UNE MUNICIPALITÉ DE GAUCHE

Paris ne constitue pas un espace dont l'aménagement serait achevé et les projets ambitieux du Gouvernement tracent une voie pour le Paris de demain. Mettre Paris à l'heure du futur pour que naisse une nouvelle civilisation urbaine, voilà le défi que nous voulons relever avec les Parisiens.

Pour réussir il faudra à la fois libérer les énergies en développant la responsabilité de tous, accroître les solidarités entre les Parisiens et rendre Paris plus humain pour un renouveau du mode de vie qui lui conserve son originalité.

Premier objectif : la responsabilité des parisiens

Il s'agit ici encore, de prolonger l'action décentralisatrice du Gouvernement qui entend rendre le pouvoir aux citoyens et leur permettre d'exercer pleinement leur responsabilité dans la vie publique. La loi a fourni un cadre général

à cette volonté de décentralisation : il s'agit de la faire passer dans les faits, de la mettre partout en pratique, dans les régions, les départements, les communes ; et pour ce qui nous concerne, à Paris.

Notre intention est donc de donner une impulsion décisive à la vie associative, d'appeller à la participation la plus large des habitants, notamment dans les secteurs qui seront de la compétence des arrondissements, et qui touchent à notre vie quotidienne.

Deuxième objectif : la solidarité

Depuis que la gauche est au pouvoir en France, c'est le maître-mot de l'action gouvernementale. Dans une situation économique générale dont chacun mesure bien aujourd'hui les terribles difficultés, le Gouvernement a entrepris une action courageuse qui vise, tout en rétablissant les grands équilibres économiques, à réduire les inégalités entre les Français.

Inégalités de revenus, inégalités devant la maladie ou le chômage, devant l'accès au savoir et à la culture. Inégalités entre jeunes et vieux, bien portants et handicapés, entre ceux qui ont amplement profité de la prospérité des années d'abondance et ceux qui n'ont eu droit qu'aux miettes de cette prospérité.

Renforcer les solidarités entre les catégories sociales : c'est l'objectif de la gauche à l'échelle de la société française toute entière. Il s'inscrit pleinement aussi dans les dimensions plus modestes de la ville où il doit trouver ses points d'application propres : la solidarité doit pouvoir s'établir entre les quartiers du centre et de la périphérie, quartiers populaires et quartiers plus riches. Cette volonté implique que soit donné un coup d'arrêt à la politique précédente de la droite qui tend à vider Paris de sa substance : nous nous attacherons à maintenir la diversité de la population parisienne par une politique de création d'emplois et de soutien des personnes âgées et des familles.

Troisième objectif : rendre Paris plus humain

Il découle logiquement des deux autres objectifs. Avec les Parisiens intervenant le plus directement possible dans les affaires les concernant et solidairement entre eux, nous aimerions qu'on puisse dire de notre Ville qu'il y fait bon vivre et qu'on y est bien.

Nous n'accepterons pas que la frustation, les tensions, l'énervement permanent constituent le lot obligé du Parisien. Nous aimerions contribuer à faire redécouvrir à tous que vivre en ville - et singulièrement dans la capitale - n'est pas une malédiction ou un handicap, mais que bien au contraire cet état de citadin peut conduire au sentiment d'une identité collective gratifiante, correspondre à un «plus», un progrès social et culturel.

Cet épanouissement auquel nous voulons qu'accèdent les Parisiens cette «nouvelle urbanité» qu'évoquait en juin dernier le Président de la République sont possibles à condition de bien vouloir s'en donner les moyens, et donc de s'attaquer en priorité aux problèmes du logement et des transports. Nous disons plus loin comment, concrètement, nous comptons nous y prendre.

2 LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

A écouter J. Chirac, les difficultés de Paris auraient commencé avec l'arrivée de la gauche au pouvoir.

L'artifice est un peu trop voyant et fait sourire lorsque l'on examine honnêtement le bilan des mesures prises par le gouvernement de Pierre Mauroy, et leur traduction dans la vie des Parisiens. Prenons quelques exemples, dans les domaines de la sécurité, de la solidarité, de la culture et de la vie démocratique.

Sécurité

Quoiqu'en dise le Maire sortant, depuis plus d'un an la tendance au désengagement de l'Etat a été stoppée : c'est même un effort sans précédent qui est entrepris par le gouvernement de Pierre Mauroy pour améliorer la sécurité à Paris, comme dans d'autres grandes villes. L'objectif prioritaire consiste à s'attaquer à la petite et moyenne délinquance, en constante progression depuis longtemps et première responsable du sentiment d'insécurité de nombreux citoyens. C'est une nouvelle politique qui est mise en oeuvre, fondée sur *la dissuasion, la prévention et le rapprochement de la police et la population.*

Des mesures importantes ont déjà été prises depuis le 10 mai 1981, dont J. Chirac se garde bien de faire état.

Citons les plus marquantes :

— *création en 1982 de 500 postes supplémentaires de policiers en tenue ;*

— *ouverture en 1982 de 3 commissariats et 12 postes de police* «vigiles de quartier» afin de rapprocher la police de la population ; 2 commissariats et 13 postes de police prévus en 1983.

— *Développement de l'îlotage*, moyen privilégié de la police préventive et du rapprochement des policiers et des habi-

tants dès juin 1981. Les plans d'îlotage de chaque arrondissement ont été revus ; les moyens en personnel et matériel ont été dégagés. Les résultats sont déjà importants.

— *Création en juin 1982 du «Service information-sécurité»* rattaché à la Préfecture de police, chargé de donner au public parisien des conseils pour mieux se protéger contre les agressions et les cambriolages, ainsi que des informations sur les actions engagés par la police.

— *renforcement de la sécurité dans le métro* : Réorganisation et renforcement du service de protection et de sécurité dont les effectifs ont été portés par l'actuel gouvernement à 500 policiers en tenue ; parallèllement à la mise en place de ces renforts, il a été décidé d'intensifier la lutte menée par les policiers en civil contre cette forme de délinquance particulière qui résulte de l'exploitation par des adultes de mineurs se livrant au vol à la tire ; la nouvelle direction de la RATP, quant à elle, prenant pleinement conscience des conséquences de la deshumanisation du métro, s'applique à rétablir progressivement la présence de ses agents dans les couloirs et les stations.

— Redéploiement des unités de maintien de l'ordre en faveur de la *lutte anti-criminalité :* 3 compagnies sur 6 ont été redéployées.

— Actions particulières de *lutte contre les cambriolages* depuis juin 1982, opération spécifique de la police en civil dans les 11 ème et 12 ème arrondissements. Résultat : division par quatre du nombre de cambriolages.

— *Renforcement des moyens matériels :* moyen radio, armement, et surtout véhicules de police pour lesquels 1982 marque l'effort le plus important jamais connu à Paris (augmentation du nombre de plus de 50 %).

Voilà ce qui peut être fait, quand la volonté politique existe, et qui montre la valeur des déclarations de Jacques Chirac et de la droite en ce qui concerne la sécurité des Parisiens. Au titre de la sécurité civile, l'Etat a de plus prévu un effort supplémentaire exceptionnel pour le renouvellement du matériel et l'entretien des armements de sapeurs pompiers. Un renfort de 400 militaires interviendra par ailleurs en 1983.

Solidarité

En matière de *logements*, les crédits de prêts locatifs aidés ont été portés à 970 MF, soit 24% de plus qu'en 1981, alors que, au 15 décembre 1981, la Ville avait encore le quart de ses crédits 1981 à consommer ! La part de Paris dans l'aide nationale au logement est passée de 2,3 % en 1981 à plus de 3 % en 1982, sur un total national que le Gouvernement a doublé en 2 ans de 1980 à 1982.

L'allocation- logement a été augmentée de 50 % en moyenne en 1981. L'aide personnalisée au logement de 25 %. Leur pouvoir d'achat a été maintenu en 1982.

La loi QUILLIOT établit des rapports plus équitables et plus clairs entre les propriétaires et les locataires. Elle reconnait officiellement les associations de locataires comme interlocutrices des organismes bailleurs. Elle protège les locataires et affirme leurs droits. Elle protège également les propriétaires notamment contre les locataires qui ne rempliraient pas leurs obligations. La campagne d'intoxication menée depuis l'été 1982 avec le soutien actif du Maire de Paris nuit aux propriétaires et aux locataires en les trompant sur les dispositions réellement contenues dans la loi.

Le budget des *transports terrestres*, notamment pour la SNCF et la RATP, s'est accru considérablement en 1982 et 1983. La ville de Paris profite pleinement des investissements financés par l'Etat.

Le gouvernement a notamment décidé la prise en charge par les employeurs de 40% du coût de la carte de transport (carte orange) utilisée pour les déplacements domicile-travail, et ce taux sera porté à 50% au 1 er octobre 1983.

Paris bénéficie de l'effort de l'Etat en faveur des familles :

relèvement des prestations familiales, dont le pouvoir d'achat a augmenté de 10% en 18 mois et de 40% pour les familles de 2 enfants.

— En matière de *crèches*, l'Etat a créé les «contrats-crèches» que les villes peuvent signer avec les caisses d'allocations familiales, ce qui permet une prise en charge beaucoup plus importante du coût de fonctionnement. Rien n'empêche Paris d'en bénéficier, sinon la mauvaise volonté de son maire.

— En ce qui concerne les *équipements scolaires*, la conséquence immédiate du changement de gouvernement a été l'arrêt des fermetures de classes auxquelles procédait le recto-

rat depuis 1978 en refusant de mettre à profit la baisse démographique pour alléger les classes. Ainsi, en mars 1981, 76 fermetures étaient prévues contre 40 ouvertures. Le gouvernement a empêché les fermetures de classes, programmé 74 ouvertures (31 classes maternelles, 34 classes élémentaires, 9 classes d'initiation pour étrangers), et crée 87 postes d'instituteurs.

— Pour aider les *enfants défavorisés*, le gouvernement a crée 6 zones d'éducation prioritaires, qui n'ont reçu aucun appui matériel de la Ville.

— Le plan Beullac prévoyait la suppression de deux lycées à Paris d'ici 1990 ; le gouvernement actuel a décidé de les maintenir et d'en créer un nouveau dans le 20 ème arrondissement. En outre les établissements anciens (lycées techniques Dorian et Dideront notamment) seront rénovés.

— *Les personnes âgées* de Paris ont bénéficié de la hausse du minimum vieillesse, porté à 70% du SMIC. Cela représente une augmentation de 30% du pouvoir d'achat pour une personne seule et de 20 % pour un ménage. Mais la Ville refuse d'appliquer la circulaire sur la création de services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées.

La victoire de la gauche a permis des avancées importantes dans *le secteur de la sante* : des emplois ont été crées dans les hopitaux publics et de nouvelles possibilités d'embauche sont ouvertes aux centres de santé.

— Le ticket modérateur d'ordre public a été supprimé.

— le développement de l'hospitalisation à domicile est encouragé ainsi qu'une politique active de prévention qui implique une véritable renaissance de la médecine scolaire.

— Un rajeunissement des structures hospitalières a été engagé par la suppression des secteurs privés et par l'étude d'une transformation profonde des services en une structure plus large : les départements.

Culture

L'effort consenti par l'Etat en faveur de la culture est sans précédent : le budget a augmenté de plus de 135 % sur deux ans.

Cet effort de l'Etat se traduit pour Paris par une série de grands projets d'équipements et par un développement accru des actions en faveur du tissu associatif culturel afin de compenser les carences et le désengagement de plus en plus fréquent de la municipalité parisienne.

Le Président de la République a ainsi décidé la construction d'un Opéra Populaire à la Bastille, l'aménagement du Parc à la Villette avec son musée des sciences et des techniques et sa cité musicale et la reconstruction du Théâtre de l'Est Parisien.

L'augmentation des capacités d'accueil et l'abaissement des coûts rendront possible une réelle démocratisation de l'accès à des grands équipements culturels qui sont jusqu'ici demeurés le privilège d'une minorité.

Enfin, la tenue de la prochaine Exposition Universelle à Paris à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française renforcera le rayonnement de la Ville dans le monde entier.

Un effort en faveur des *associations* a été consenti, des dizaines de jeunes troupes théâtrales et les compagnies qui tentent de développer la vie culturelle à Paris bénéficient des subventions de l'Etat.

Enfin la loi sur les *radios libres* a permis à Paris l'éclosion d'un grand nombre de radios locales qui constituent autant d'espaces de liberté ouverts notamment aux minorités culturelles de la capitale.

Vie démocratique

Le nouveau *statut des grandes villes* qui s'applique à Paris, Lyon et Marseille, est une initiative majeure du gouvernement qui s'inscrit dans la ligne de sa volonté de décentralisation.

Le statut de Paris est une chance pour les Parisiens, car sans réduire les pouvoirs du Maire, il renforce les arrondissements et en fait des relais indispensables de la vie démocratique.

L'unité de la Ville est maintenue : le Conseil de Paris vote le budget, le personnel de la Ville conserve son statut, le Maire de Paris continue à disposer de tous les pouvoirs reconnus à tous les maires de France.

Ce qui change, c'est qu'il existera des *conseils d'arrondissements* dont la misssion sera d'animer la vie locale. Rappelons leurs principaux pouvoirs :

- Pouvoir de décision sur *l'implantation et le programme d'aménagement des équipements collectifs* de quartier : crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, maisons de jeunes, maisons de quartiers, espaces verts de moins d'1 ha, bains-douches, gymnases, stades et terrains d'éducation physique.

- Pouvoir de décision sur l'*attribution de la moitié des logements sociaux* de l'arrondissement.

- Pouvoir consultatif sur le *plan d'occupation des sols*, sur les projets de ZAC, de ZAD et de rénovation urbaine, sur les subventions aux associations locales.

- Droit d'adresser des *questions orales* au Maire de Paris.

Tous ces pouvoirs sont nouveaux et importants. Pour les exercer, une investiture démocratique s'imposait : désormais tous les conseillers d'arrondissement seront élus en même temps que les conseillers municipaux de l'arrondissement. Le maire d'arrondissement présidera le conseil d'arrondissement. Il sera ofiicier d'Etat Civil, préparera et exécutera les délibérations et le budget de l'arrondissement (annexé au budget de la Ville).

Le budget de l'arrondissement sera financé, outre les recettes des services d'arrondissement, par une dotation du Conseil de Paris tenant compte du nombre et des besoins de la population. Les compétences de la Ville et des arrondissements sont parfaitement délimitées. Le nouveau statut permettra, sans risque de déchirement de la capitale, une réelle décentralisation dont les effets apparaîtront clairement aux Parisiens.

Sur le plan budgétaire, la Ville de Paris bénéficie doublement de la décentralisation décidée par le gouvernement, Paris étant à la fois commune et département. La Ville bénéficiera donc des transferts financiers liés aux transferts de compétence.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, grâce à l'Etat, les ménages non imposés sur le revenu sont désormais exonérés de la taxe d'habitation.

Les allègements de taxe professionnelle décidés par le collectif de 1982 conduiront à réduire les impôts paysé à ce titre par les entreprises parisiennes. La prise en charge par le Budget de l'Etat représentera 250 millions de francs en 1983.

Telles sont les premières avancées qu'a permis la politique du gouvernement depuis le 10 mai 1981. Elles auraient pu être plus importantes encore à Paris si Jacques Chirac n'avait pas opposé une mauvaise volonté systématique à certaines mesures qui nécessitent la participation de la municipalité (contrats de solidarité, missions locales...)

Il faut que les Parisiens le sachent.

3 NOS PROPOSITIONS

C'est par une action résolue et continue s'étalant sur l'ensemble de la mandature que nous entendons développer notre action. Celle-ci s'articulera autour des thèmes suivants :

URBANISME ET LOGEMENT

Assurer à tous les Parisiens le droit au logement

Il faudra inverser totalement la tendance dans ce domaine qui deviendra une priorité de l'action municipale :

- moderniser Paris en faisant disparaître les îlots de pauvreté mais également en stoppant l'exode des populations modestes et en assurant le logement des couches moyennes de la population parisienne.

- décentraliser et démocratiser Paris en remédiant d'une part aux inégalités entre arrondissements et en optant pour des équipements plus légers, plus accessibles à la population d'autre part.

- assurer le renom de la capitale par la mise en oeuvre de grands projets.

La première tâche consistera à établir un plan d'ensemble comprenant un programme détaillé par arrondissements après concertation avec les mairies d'arrondissements.

La réhabilitation et la construction

Par une politique plus active de préemption, la Mairie de Paris évitera que de nombreux immeubles soient rachetés par des marchands de biens qui, le plus souvent, les font sortir du secteur des logements à loyer modeste. Elle se donnera ainsi les moyens de réhabiliter la plupart d'entre eux en s'appuyant sur les dispositifs d'aide de l'Etat. Ces aides seront plus particulièrement utilisées pour rénover les logements HLM les plus vétustes.

Un plan de cession des terrains possédés dans Paris par la SNCF sera négocié. Cette action, conjuguée à une politique plus hardie de réserve foncière, permettra de redonner un coup de fouet à la construction de logements sociaux.

La démocratisation

Le nouveau statut contribuera à une meilleure connaissance du terrain par les arrondissements et à une information des Parisiens sur la situation et les projets de leurs quartiers. Ce qui sera élaboré et construit répondra mieux aux besoins de la population (équipements de quartier, crèches...)

Une meilleure connaissance et un contrôle du marché immobilier seront recherchés en concertation avec l'Etat et par la création d'un observatoire du marché immobilier. Les arrondissements seront informés des déclarations d'intention d'aliéner.

En liaison avec l'Agence départementale d'information pour le logement, des bureaux d'information sur l'habitat seront créés dans chaque arrrondissement afin de mieux faire connaître notamment :

- aux locataires, les droits que leur donne la loi Quilliot

- aux propriétaires, les possibilités d'aides financières à la réhabilitation (mise aux normes de salubrité, amélioration de l'habitat, économies d'énergies).

Par ailleurs, il sera mis fin à la politique de pourrissement de certains quartiers (dans le 13ème, 14ème, 20ème arrondissements par exemple) et au traitement inégalitaire des arrondissements.

L'office H.L.M. de la Ville de Paris, la R.I.V.P. et les sociétés d'économie mixte seront démocratisés et leurs structures décentralisées dans chaque arrondissement pour l'entretien et la gestion.

Les associations représentatives des locataires seront mieux représentées au Conseil d'Administration. Des logements seront attribués à parts égales par le Maire de Paris et les Conseillers d'arrondissement, conformément au nouveau statut. Les critères d'attribution seront clarifiés.

L'office d'H.L.M. de Paris négociera la cession aux offices de la couronne de Paris des logements qui lui appartiennent extra-muros. Les fonds correspondants seront réinvestis dans Paris par exemple, pour y maintenir les personnes déplacées à l'occasion d'opérations de réhabilitation.

Les grands projets

Les élus municipaux agiront également pour que les projets en cours (La Villette, l'Opéra de la Bastille, les réalisations futures de l'Exposition Universelle) soient au mieux insérés dans les quartiers et bénéficient à toutes les couches de la population.

Ils veilleront à ce que toutes les retombées en matière d'emplois et de construction de l'Exposition Universelle soient au mieux utilisées.

L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

conserver à PARIS ses activités diversifiées

Dans le cadre des pouvoirs accrus que confère aux communes et aux départements la loi de décentralisation, le Conseil de Paris conduira son action selon les orientations suivantes :

— *développement et animation des structures* permettant de défendre et de promouvoir l'emploi en concertation avec les partenaires sociaux (commission de développement économique et social).

— *effort important en faveur de la réindustrialisation* à la fois par l'aménagement de zones industrielles et artisanales par l'insertion d'activités dans les opérations publiques d'aménagement et par la reconquête de friches industrielles pour lesquelles une politique cohérente devra être mise sur pied au niveau régional. Cette politique devra viser à rééquilibrer l'emploi et à assurer une certaine diversité. Mais la réindustrialisation ne saurait se traduire par le retour d'industries lourdes et polluantes.

— *sauvegarde du tissu économique des quartiers de Paris* associant les professionnels à des actions destinées au maintien et à la réimplantation des artisans et commerçants.

— *encouragement des associations qui créent des emplois* d'utilité sociale dans les différents domaines intéressant la vie quotidienne des Parisiens.

— mise en place de missions locales pour l'insertion professionnelle des jeunes.

— politique d'incitation à la création d'emplois d'initiative locale.

LES TRANSPORTS

priorité aux transports collectifs

Les socialistes proposent de redéfinir la politique des déplacements dans Paris.

Une véritable priorité aux transports collectifs impose la mise en oeuvre d'un nouveau plan global de circulation fondé sur un partage de la voirie plus favorable aux autobus et aux deux roues ; ce plan devra redonner droit de cité aux piétons dans la ville et être accompagné d'une politique cohérente de stationnement.

L'utilisation des techniques de régulation électronique du trafic sera poursuivie et élargie afin non seulement d'accroître la fluidité de la circulation générale, mais aussi de donner la priorité aux autobus pour le franchissement des carrefours les plus importants.

La tendance récente à la diminution de la vitesse moyenne des autobus doit être renversée.

L'efficacité du réseau sera améliorée par le développement des bandes réservées, implantées à contre sens de la circulation générale aussi souvent que nécessaire et transformées en «sites propres» dans certains secteurs (en particulier pour la ligne Petite Ceinture) en aménageant toutefois les accès indispensables à l'activité commerciale.

La desserte des quartiers les plus denses, encore mal irrigués par les transports en commun, doit être renforcée, notamment la nuit et les jours fériés.

— *des pistes cyclables* doivent être implantées avec le souci de renforcer la sécurité des deux roues, en particulier sur les itinéraires d'accès aux établissements fréquentés par les jeunes.

— *des cheminement piétonniers protégés* seront créés de façon à permettre aux habitants et visiteurs de Paris de mieux parcourir la capitale.

Dans les quartiers les plus fréquentés par les piétons (secteurs de bureaux et de commerces), de nouvelles zones piétonnières seront implantées afin d'éviter que leur rareté n'en fasse des ilôts de marginalité. La mise en place de ces zones se fera en étroite concertation avec les commerçants et artisans et les associations du cadre de vie.

Dans les arrondissements périphériques, des zones semi-piétonnières seront créées pour renforcer la sécurité autour des écoles.

— *une politique de stationnement homogène* sur l'ensemble de Paris doit s'appuyer sur les principes suivants :

- adaptation des niveaux de tarifs de stationnement payant en fonction des caractéristiques des quartiers.

- recherche d'une rotation plus rapide de l'utilisation des places disponibles dans les secteurs où la demande est très forte.

- meilleure prise en compte des problèmes de stationnement des résidents, grâce à une tarification adaptée.

- mesures favorisant l'utilisation des parkings aux portes de Paris, en liaison avec la Région.

— *l'accessibilité des transports en commun pour les handicapés* sera améliorée grâce à une adaptation progressive des matériels et des points d'accès au réseau.

— Enfin, *le renforcement de la sécurité de la circulation* dans Paris sera un objectif prioritaire, en particulier aux abords des écoles, la protection des enfants contre les accidents de la circulation devant faire l'objet d'une attention toute particulière.

Des services spécifiques seront mis en place pour les personnes à mobilité réduite.

LA SÉCURITÉ

une meilleure prévention ; une plus grande efficacité

Si une grande part du dispositif en matière de sécurité échappe à la compétence municipale, l'Hôtel de Ville peut développer sa propre action notamment en matière de prévention ; il le fera en particulier par :

— la mise en place, sous l'égide de la municipalité, *d'une commission de concertation* entre les diverses parties collaborant à une politique de prévention (justice, police, élus, associations, éducateurs, etc...).

— l'adaptation à Paris et la mise en oeuvre des suggestions de la commission des Maires sur la sécurité.

— plus généralement, le développement de la vie associative, la création d'emplois, des équipements pour la jeunesse, la politique de l'urbanisme, du logement, de la circulation et des transports contribueront à désamorcer la délinquance.

Par ailleurs, les élus de la capitale, en étroite collaboration avec l'État, mettront l'accent sur :

— *une police proche des Parisiens et en permanence à leur service :* développement dans les arrondissements de petites unités décentralisées, préférables aux grands Hôtels de Police ; poursuite de la rénovation des commissariats et postes de police ; développement de l'îlotage ; effort en faveur du logement des policiers à Paris.

— *une police se consacrant en priorité à la prévention* par le développement des patrouilles, visites et rondes dans les immeubles, par la remise en état et la multiplication des avertisseurs de police dans les quartiers.

— *une présence plus efficace* des personnels sur le terrain, notamment dans le *métro.*

— *le dialogue de la police avec la population* : opération «portes ouvertes» dans les commissariats et tables rondes avec les professionnels (commerçants, bijoutiers, éducateurs...), les personnes âgées, les jeunes.

— *mise en place d'une commission de prévention* de la délinquence.

ENVIRONNEMENT - PROPRETÉ

pour un cadre de vie sain et agréable

Dans ce domaine, une municipalité dynamique peut améliorer la qualité de la vie par un ensemble de mesures ponctuelles, qui n'ont d'efficacité que si tous les habitants les soutiennent en ayant conscience du bien être collectif qu'elles procurent. Cela suppose une action d'information très large, dès l'école.

— *les espaces verts :* chaque Parisien doit pouvoir disposer dans son quartier d'un square de proximité équipé pour accueillir les enfants, notamment dans les quartiers les moins pourvus à cet égard.

Les deux principaux espaces verts de la capitale (bois de Boulogne et Vincennes) seront aménagés pour y créer des emplacement de loisirs. La sécurité y sera assurée de telle sorte que chacun puisse les fréquenter.

— *la Seine :* Paris s'est construit en symbiose avec son fleuve et celui-ci devient une simple trouée encadrée par deux voies expresses. Il faut que les Parisiens puissent retrouver leur fleuve et que la vie de la ville descende sur ses berges. Mais ceci suppose un contrôle sanitaire renforcé de l'eau potable, épuration de la Seine en liaison avec le Ministère de l'Environnement et les commune riveraines, visant une propreté égale à celle obtenue par la Tamise.

— *le bruit :* couverture du périphérique ou isolation phonique des immeubles riverains.

Contrôle renforcé du bruit des engins à moteur (motos, engins de chantier...).

— *la propreté :* l'effort accompli depuis quelques années pour améliorer le service d'enlèvement des ordures ménagères sera poursuivi ainsi que l'expérience des bennes «propreté de Paris».

La matériel sera adapté pour le traitement des rues anciennes aux trottoirs étroits.

Mais il faudra également veiller à mieux répartir les moyens de nettoyage dans les arrondissements en fonction des besoins réels. L'efficacité des interventions sera accrue par une déconcentration des services de propreté dans les arrondissements.

FAMILLE, ENFANCE ET JEUNESSE

une politique dynamique

L'avenir de Paris, c'est sa jeunesse: familles, enfants, jeunes travailleurs venus de province. Pour eux, pour qu'ils vivent décemment dans la Capitale, une politique d'équipements et de services doit se substituer à une politique d'assistance à court terme. On peut citer, par exemple :

Pour les enfants :

— l'établissement de priorités échéancées par arrondissement pour la construction et la rénovation des écoles ;

— la diversification de l'accueil des jeunes enfants : jardins d'enfants pour les deux à trois ans, mini-crèches collectives (15 places) plus faciles à bien répartir géographiquement et moins coûteuses ;

— les structures d'accueil devront peu à peu ouvrir de 7 heures à 20 heures ;

— des centres de loisirs pour les 11-15 ans seront mis en place et chaque enfant pourra partir un fois en classe de nature de mer ou de neige durant sa scolarité primaire ;

— les zones d'éducation prioritaires recevront un soutien (locaux, matériel...) ;

— la création de terrains d'aventure sera encouragée et des jeux installés systématiquement dans les espaces verts.

Pour les Parisiens en difficulté :

— le B.A.S. (Bureau d'Aide Sociale), par une amélioration de l'information et de la coordination avec les autres institutions sociales (A.N.P.E....) aidera à des solutions durables sans se contenter d'aides financières ponctuelles ;

— les règlements intérieurs et les conditions d'accueil des «foyers de réinsertion sociale» seront modifiés et de nouveaux lieux créés, en particulier en appartements ;

— des «missions locales d'aide et d'information des jeunes» seront créés dans que mairie d'arrondissement ainsi qu'une bourse du logement ;

— le département de Paris financera, comme la loi le veut, le déficit des clubs de prévention.

Les droits des femmes :

— la Ville assurera une information sur la contraception et l'I.V.G. et soutiendra les centres de planification ;

— l'Assistance Publique appliquera pleinement la loi sur l'I.V.G.

Une meilleure participation :

— le Comité de gestion des Caisses des Écoles sera démocratisé (usagers, personnel) ;

— des Conseils de crèche associant les parents comme dans les conseils d'école seront créés ;

— des «espaces-familles» pourront s'ouvrir dans les locaux communs des H.L.M.

PERSONNES AGÉES

un soutien plus efficace

La situation des personnes âgées doit être envisagée dans une optique de solidarité entre générations. Il faut imaginer des structures souples, qui permettent à chacun de vivre et de terminer sa vie dans son milieu.

C'est ainsi qu'il faut développer dans chaque arrondissement :

— *un service de soins-infirmiers* à domicile en application de la règlementation récente (avec subvention d'État et prise en charge par l'assurance-maladie).

— *les services municipaux d'aide-ménagère*, qui doivent être mieux coordonnés avec ceux des associations privées. La nomination de coordonnateurs de la Ville subventionnés par l'État rendrait de grands services (la municipalité actuelle a refusé cette possibilité). L'hospitalisation des personnes âgées pose actuellement des nombreux problèmes. Il faut peu à peu créer des *unités de gérontologie dans chacun des hôpitaux parisiens* pour permettre une hospitalisation aussi brève que possible, en relation avec le médecin traitant, le milieu de vie habituel et les services de suite.

Il faut poursuivre la création de *petites sections de cure médicale* d'une vingtaine de lits, dans chacune des résidences, permettant un accueil temporaire pour faciliter la réadaptation.

L'habitat est l'autre point noir de la vie des personnes âgées à Paris. Plusieurs mesures s'imposent :

— permettre aux personnes âgées de bénéficier plus largement des attributions de logements H.L.M.

— créer un service efficace et décentralisé d'entretien et de petits dépannages à domicile.

— informer les intéressés de toutes les possibilités de financement d'amélioration de l'habitat (installation de sanitaires, de chauffage, d'ascenseurs).

En ce qui concerne les loisirs et la vie culturelle :

— l'Université inter-âges sera décentralisée dans les arrondissements, avec une conception plus dynamique qui sorte du banal cycle de conférences disparates. Les usagers seront étroitement associés à l'élaboration des programmes et à l'animation de ces universités d'arrondissement.

— les clubs du B.A.S. seront animés par un personnel spécialement qualifié. En liaison avec les bibliothèques municipales, ils organiseront des visites aux isolés avec prêts de livres et cassettes.

Fondation Jean-Jaurès

LES HANDICAPÉS

reconnaître entièrement leur place dans la ville

La nouvelle municipalité mettra en place, avec la RATP, un plan de transports en commun pour les handicapés :

— accès aux quais de métro par ascenseur réservé.

— service municipal de transport du type taxi spécialisé pour les handicapés moteurs.

— aménagement progressif des trottoirs et passages piétons : signaux sonores pour les aveugles, trottoirs accessibles aux fauteuils roulants des handicapés.

L'accessibilité des bâtiments scolaires aux élèves handicapés sera l'objet d'une préoccupation particulière.

Par ailleurs, conformément à la loi, la Ville de Paris embauchera des handicapés dans ses services.

LES IMMIGRÉS

une politique d'insertion sociale

Paris compte plus de 400 000 étrangers. Une tendance à la diminution de ce chiffre se manifeste depuis peu

Les étrangers résidant à Paris ne sont pas que des personnes isolées ; on compte aussi environ 80 000 familles.

Cette population est totalement ignorée des services de la Ville qu'il s'agisse du logement (500 familles étrangères seulement logées chaque année, contrairement à une idée reçue) ou les services du B.A.S. qui renvoient souvent les étrangers en difficulté —même réfugiés— à leur Consulat !

La mise en place d'une *Commission extra-municipale* pour examiner l'ensemble des problèmes avec les représentants des immigrés est la première mesure à prendre.

Elle aura trois axes essentiels de réflexion et d'action :

— *le logement* (modification du règlement intérieur des foyers, relogement des occupants des hôtels dans les zones de rénovation) ;

— insertion des enfants et des jeunes (aide scolaire, pré-formation et formation ainsi que celles des femmes (alphabétisation, aide administrative...) ;

— les relations inter-culturelles dans les quartiers.

LE SPORT

«sport pour tous»

Une véritable politique sportive pour Paris implique la rénovation du patrimoine existant.

Il s'agit d'abord des piscines qui doivent d'une façon générale être transformées et réaménagées. La qualité de l'eau peut être considérablement améliorée en utilisant les techniques modernes d'épuration. Les piscines seront ouvertes jusqu'à 20 heures et certaines jusqu'à 22 heures.

Il en est de même de toutes les *surfaces de jeu* existant dans la Capitale, mal équipées et sous-utilisées. Elles doivent être équipées de sol «tous temps» et de vestiaires convenables ; elles seront ouvertes au public le soir et en fin de semaine.

En outre, la municipalité créera des *équipements nouveaux :*

— aucun équipement scolaire ne sera créé sans équipement sportif suffisant.

— les zones de rénovation urbaine (La Villette, ZAC Citroën-Cévennes) sont réétudiées en vue d'y implanter des équipements ouverts à tous (notamment courts de tennis).

— un plan d'aménagement sportif sera établi pour les Bois de Boulogne et de Vincennes comprenant :

- des accès par transports en commun (bus, métro), surtout le samedi et le dimanche.

- des vestiaires ouverts au public et gardés.

- la construction de terrains de sports collectifs toutes saisons (volley-ball, basket-ball) et de courts de tennis.

— la municipalité veillera à ce que des halte-garderies soient implantées à proximité des équipements sportifs, pour permettre aux mères la pratique du sport.

— la municipalité négociera avec le Port de Paris un plan de circulation fluviale permettant la pratique de l'aviron sur la Seine et le Canal Saint Martin (bassin de l'Arsenal).

Fondation Jean Jaurès

VIE DÉMOCRATIQUE

PARIS pour tous

A chaque Parisien sera concrètement reconnu un *droit à l'information* sur toute la vie municipale. Toutes les années, le Maire publiera en termes clairs, accessibles à tous, l'état de réalisation du programme municipal et les réalisations prévues pour l'année à venir. Ce document sera largement diffusé afin que tous les Parisiens puissent en connaître et en débattre. La tradition républicaine sera rétablie : majorité et minorité pourront s'exprimer dans les colonnes de la revue municipale (Ville de Paris) ainsi que dans tous les moyens de communication dont pourra disposer la Ville.

A toutes les associations sera effectivement reconnu un *droit de participation* à la vie municipale : commissions extra-municipales couvrant le domaine de compétence de chaque maire-adjoint ; commission d'information et de concertation des associations (C.I.C.A.) dans chaque arrondissement et participation des associations aux travaux du conseil d'arrondissement, selon les dispositions du nouveau Statut de Paris ; mise en oeuvre, en étroite liaison avec le mouvement associatif, d'une procédure d'information et d'accès aux dossiers ainsi que d'une structure consultative permanente.

Ainsi, seront crées les conditions d'un *véritable débat public*, jusqu'ici étouffé, sans lequel aucune vie démocratique réelle n'est possible dans notre Ville.

Dans toutes les opérations d'aménagement, dans toutes les actions touchant au cadre de vie *ce débat public deviendra la règle* : il faut en finir avec les opérations isolées de leur contexte, incohérentes et bâties dans le secret.

Cette règle s'appliquera quelle que soit l'importance des aménagements prévus. Une attention particulière sera portée aux quartiers intéressés par la venue d'un grand projet : La Villette, Bercy, la Bastille, Orsay, les sites d'accueil de l'Exposition Universelle.

Dans chaque arrondissement sera mis sur pied *un atelier d'urbanisme* où les techniciens élaboreront, en concertation avec la population, les projets sur lesquels il reviendra aux élus de trancher. Le développement des «centres inter-associatifs», pouvant devenir de véritables «maisons de quartier» sera facilité. Les salles municipales seront mises à la disposition des associations et organisations.

La population participera à la gestion et à l'animation des structures et des équipements collectifs. Ceci implique, par exemple, l'adaptation des règlements intérieurs des crèches et des résidences pour personnes âgées, le développement des Maisons et Clubs de jeunes à gestion collective, la démocratisation du statut des Caisses des Ecoles, le renforcement des attributions des conseils d'école.

L'objectif est clair : *partout où il y a équipement collectif, la participation des usagers doit être la règle.*

VIE CULTURELLE

une politique active et créative

La nouvelle municipalité réorientera et développera la vie culturelle à Paris autour des trois axes suivants :

a) *rééquilibrer la vie culturelle entre les différents quartiers :*

- la Ville de Paris apportera son soutien aux initiatives théâtrales pour créer de nouveaux lieux de pratique (les Athévains, le Palais des Arts, la Compagnie du Lierre, etc...) afin de susciter progressivement un véritable réseau de «théâtres d'arrondissement».

- la Ville de Paris lancera un plan de développement de la lecture publique permettant d'ouvrir et d'élargir le réseau des bibliothèques municipales aux catégories exclues de la lecture publique.

- la nouvelle municipalité mettra en valeur l'immense réserve foncière que constituent les parcs et jardins en leur donnant une vraie dimension culturelle (remise en état ou création de kiosques à musique, fêtes de quartier).

- la Ville de Paris favorisera le développement de lieux de spectacle ou de répétition (danse, musique...) notamment pour les jeunes.

b) *démocratiser la gestion des organismes culturels de la Ville*

- rapprocher des usagers les ateliers «de créativité et de voisinage», qui ne sont actuellement que des associations de consommation culturelle contrôlées étroitement par la Ville.

- les conservatoires municipaux de musique seront mieux adaptés aux demandes de la population en s'élargissant à des pratiques musicales largement ignorees (choeurs, musique contemporaine, rock, etc...).

c) *favoriser le développement des pratiques culturelles*

- créer une école municipale d'art. Sa nécessité s'impose doublement : pour rendre accessible au plus grand nombre la préparation aux écoles nationales, actuellement assurées par des cours privés, et pour développer les capacités de création de chacun.

- rapprocher les institutions culturelles, notamment les conservatoires municipaux, de la vie scolaire en assurant une liaison permanente avec l'Education Nationale.

- aider les radios locales à développer leur contenu culturel en organisant des «concours» et des projets culturels ouverts à ce type de moyens.

- création dans certains quartiers périphériques de ciné-clubs faisant appel aux fonds de la Cinémathèque et aide aux expériences de programmation originales (Action République, Studio 43).

- lancer une politique de commande publique : depuis 100 ans, la Ville de Paris n'a été à l'origine d'aucune fontaine, d'aucun ensemble monumental.

- ouvrir au public les archives de Paris, en liaison avec les comités d'entreprises et les associations.

La Ville favorisera les expériences de développement des moyens nouveaux de communication tels que les réseaux câblés.

GESTION FINANCIERE

Ne pas dépenser plus :
dépenser mieux

Une politique ambitieuse pour Paris doit reposer sur une gestion financière rigoureuse. La richesse économique de la capitale est un produit de l'histoire : les sièges sociaux de nombreuses entreprises à caractère national, les quartiers résidentiels constituent une base imposable privilégiée.

La municipalité sortante a tiré profit de cette situation mais elle a renoncé à en tirer tous les bénéfices. *Sans alourdir le poids de la fiscalité, il faut rendre celle-ci plus juste.* La nouvelle municipalité s'associera aux efforts pour rendre plus juste la fiscalité pesant sur les ménages :

— la taxe d'habitation pèse trop lourdement sur les familles modestes et en particulier sur les habitants des I.L.M. et des H.L.M. ;

— les bases d'évaluation sont inadaptées et renforcent les inégalités ; elles doivent faire l'objet d'une révision.

L'effort devra également porter sur une réorientation de la dépense. Le budget de la Ville utilisé différemment sera un outil incomparable pour mieux vivre à PARIS.

En premier lieu, si la gestion des deniers publics doit être rigoureuse, il n'y a aucune raison d'accumuler des excédents inutilisés. Fin 1982, ces excédents représentent 600 millions de francs. Ces fonds, qui appartiennent aux Parisiens, ne doivent pas être stérilisés.

Les impôts locaux ne représentent que 41 % des recettes de la Ville. Il faut utiliser à plein les possibilités que donnent les ressources en provenance de l'État —dotation globale de fonctionnement et Fonds de compensation de la TVA— pour améliorer le caractère social du budget de fonctionnement et relancer les investissements.

La nouvelle municipalité luttera contre les gaspillages et les dépenses inconsidérées.

Par une intervention dynamique, elle limitera le volume des réévaluations des programmes d'équipements. Les sommes ainsi dégagées permettront d'autres interventions.

Une relance des investissements sera entreprise tout en limitant l'endettement à un niveau raisonnable. Actuellement, la charge de la dette est de 7,5 % des dépenses totales. Ce chiffre est faible puisque M. de la Malène lui-même admettait, lorsqu'il était rapporteur général du budget, qu'il pourrait raisonnablement atteindre 10 %.

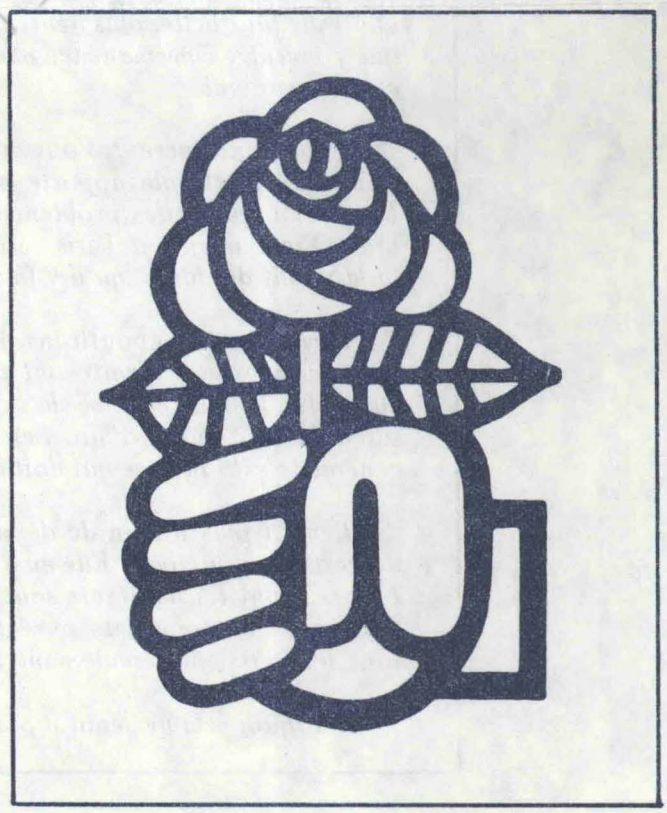

Fondation Jean-Jaurès

CONCLUSION

Examen critique de la gestion actuelle, propositions concrètes pour une gestion différente de Paris : nous voici au terme de notre réflexion. La véritable conclusion sera connue dans quelques semaines : elle se traduira dans les urnes, et c'est vous qui déciderez de ce qu'elle doit être.

Vous venez de lire ce Manifeste. Peut-être y avez-vous découvert des réalités qui, jusqu'alors, vous échappaient. Nous avons cherché à vous éclairer, nous avons tenté de vous convaincre.

Vous éclairer sur les pratiques et les résultats de l'actuelle municipalité : chiffres à l'appui, nous avons désossé le bilan de Jacques Chirac. Il n'est pas brillant, quelle que soit l'habileté avec laquelle le Maire sortant sait soigner son image de marque, quelque soin qu'il prenne à vanter ses propres mérites. Son autosatisfaction s'étale en permanence sur les murs de Paris. Elle témoigne mieux de son ambition que de son action.

Après six ans de gestion de J.Chirac et de son équipe, Paris est-elle une Ville plus belle, plus heureuse, plus vivante, plus épanouie ? Tous ceux qui y vivent en permanence dans l'agitation et la morosité savent bien que ce n'est pas vrai.

Vous convaincre ? Vous avez bien le droit d'être sceptiques. Chaque campagne électorale apporte avec elle ses catalogues et ses promesses. Devant l'ampleur des problèmes à régler, on peut être tenté de baisser les bras. Vivre mieux à Paris, est-ce possible ? Nous répondons que oui, qu'il y faut des idées, qu'il y faut surtout une volonté politique.

Certes, nous n'aboutirons pas en un jour. Vingt-cinq ans d'une gestion sans partage de la droite ont profondément abîmé notre Capitale, livrée au profit. Il faut renverser la vapeur, prendre le contre-pied de la politique suivie jusqu'à aujourd'hui. Les intérêts particuliers primaient sur l'intérêt général : c'est l'inverse qui doit devenir la règle.

Il n'est plus besoin de démontrer la capacité de la gauche en matière de gestion municipale. Elle en a fait la preuve dans de nombreuses villes de France, dont les habitants sont heureux et fiers de vivre dans des cités qui bougent, où des projets se réalisent, où des ambitions nouvelles naissent tous les jours, non seulement sous leurs yeux, mais avec leurs concours.

Pourquoi cela ne serait-il pas possible aussi à Paris ?

Coll. Fondation Jean-Jaurès